**Note logique domiciliaire**

La présente note a vocation à présenter une réflexion sur l’avenir de l’accompagnement des personnes âgées dans notre pays.

L’AD-PA est ainsi convaincu que la politique en faveur du Grand Âge doit être revisitée sous l’angle du respect des droits et libertés, et que cela passe en premier lieu par la possibilité de poursuivre une vie « chez soi » quelque soit la forme d’habitat.

Seront ici posées les bases de la logique domiciliaire, de la rénovation du système d’aide à domicile, pour finir sur l’évolution des établissements attendue.

L’AD-PA considère, ainsi, que l’avenir doit s’écrire à partir des aspirations des personnes âgées et donc nécessairement à l’échelle sectorielle (services à domicile et établissements).

**I Le déploiement de la logique domiciliaire**

Les propositions de l’AD-PA s’inscrivent dans les préconisations du chapitre prospectif de la CNSA publié en juillet 2018 : « pour une société inclusive ouverte à tous ».

En ce sens, et avant toute réflexion technique, une approche globale et éthique sur la place des personnes âgées fragilisées dans la société, laisse penser que le modèle des politiques vieillesse sanitaro centré doit être dépassé pour permettre l’ouverture des établissements vers de nouveaux horizons, et ce d’autant plus que de nouvelles attentes sociétales émergent.

La tendance majeure est là : la reconnaissance du domicile est une garantie pour celui qui en bénéficie ; et la bonne image dont jouissent les résidences autonomie, résidences-services, domiciles regroupés tient pour beaucoup à cette donnée : « on y est chez soi, on peut y apporter ses meubles, y vivre sa vie indépendamment des autres » … tout en bénéficiant d’un accès facilité à certains services mutualisés ou individualisés.

Cela suppose donc que les personnels travaillant en établissement intègrent la culture du domicile, et se comportent à terme comme leurs collègues des services à domicile, services de soins ou d’aide, professionnels, libéraux, ….

Mais alors dira-t-on, pourquoi une structure ? Pourquoi ne pas faire en sorte que chaque personne âgée reste dans son domicile ? Deux raisons majeures.

L’isolement tout d’abord ; même bénéficiant de services à domicile, nombre de personnes âgées fragilisées ne peuvent sortir seules de chez elles et si elles n’ont pas d’entourage familial ou amical, et elles n’ont de contact qu’avec des professionnels.

La deuxième est le coût. A quantité et qualité égales, le prix de revient d’un service est inférieur si les bénéficiaires sont proches, du fait des économies d’échelles et de l’inexistence de temps de trajet.

Les structures peuvent donc répondre à ce besoin de socialisation et jouer un réel rôle social, à condition, bien sûr, qu’elles s’adaptent suffisamment pour offrir un véritable plus en matière de service et de qualité de vie.

Ce qui est attendu dans ces projets nouveaux c’est de promouvoir une logique de domicile soit par le développement de nouvelles structures soit par l’évolution des structures classiques existantes.

**II La rénovation du système d’aide à domicile : objectifs de moyen et court termes**

II.1 L’émergence d’un système de compensation des vulnérabilités

Le secteur de l’aide à domicile est aujourd’hui victime des méfaits de l’âgisme qui sévit dans la société française.

 Cela se traduit par une sous-estimation des attentes et des besoins des personnes âgées dans le cadre des plans d’aides. Les personnes âgées, elles-mêmes, sous-estiment les services auxquels elles sont en droit de prétendre pour continuer à jouir de leur existence comme tout à chacun.

Ce cercle vicieux et le niveau du prix payé conduit parfois à une sous-consommation des plans d’aide, alors que seuls les besoins primaires y sont compris.

Ce phénomène n’est pas acceptable, car il renforce la dévalorisation que les personnes ont d’elles-mêmes et celle que la société porte sur elles.

Pour sortir de cette situation, il convient de mettre en place « un système de compensation des situations de vulnérabilités » pour permettre aux personnes âgées de continuer à se réaliser.

Cela permettra de voir la personne à partir de tout ce qu’elle voudrait et pourrait faire si sa situation de fragilité était compensée. Si le célèbre physicien Stephen Hawking avait été considéré comme une personne incapable de ne rien faire en raison de sa paralysie, le monde aurait accumulé beaucoup de retard sur la connaissance astrophysique.

Le système de compensation des fragilités devra déboucher sur une extension des plans d’aides pour prendre pleinement en compte les aspirations des personnes : droits d’aller et venir, droit aux vacances, accès à la culture etc…

Cela induira l’émergence de nouveaux métiers intervenants au domicile des personnes (psychologues, animateurs…) et de nouvelles vocations.

II.2 Un plan de sauvetage du secteur de l’aide à domicile

Dans l’immédiat, il convient d’injecter 750 millions pour améliorer l’accompagnement des personnes âgées à leur domicile et inverser les courbes d’accidents du travail et de maladies professionnelles (+45 % en 10 ans).

Cela permettrait de créer deux postes supplémentaires dans chaque service à domicile, de soulager les intervenants et de revaloriser les salaires (et les carrières) qui restent aujourd’hui en deçà du SMIC pour 80 % de la profession en raison de temps partiels contraints.

Par ailleurs, il convient de revaloriser les tarifs horaires départementaux pour qu’a minima soit pris en compte l’absence de revalorisation de l’APA domicile depuis 2001.

**III Les principes de l’évolution des établissements**

III.1 Transformer une part des établissements en domiciles regroupés

La plupart des 650 000 personnes vivant aujourd’hui en établissement attendent pour l’essentiel une aide pour les actes de la vie quotidienne et le maintien des liens sociaux, ainsi 400 000 « places » d’établissements pourraient être transformées en domiciles regroupés :

* relevant du Code de l’Habitat (et non du CASF)
* proposant un certain nombre de prestations communes (pouvant être variable selon les choix de gestion et réalités locales et distinguées par un système d’étoiles)
* s’appuyant sur des prestations de services à domicile suffisamment robustes relevant du CASF pour en assurer la qualité et renforcées par rapport à l’existant

III.2 Renforcer les effectifs en domiciles regroupés

Pour les 250 000 personnes restant vivre en établissement pour personnes âgées, il conviendra de renforcer et diversifier l’accompagnement en appliquant un ratio minimum de 0,8 pour 1 (tous personnels confondus) tel que prévu en 2012 dans le Plan Solidarité Grand Age.